

La Communauté d'Agglomération Vichy Communauté

Recrute par voie statutaire ou contractuelle

A compter du 1^{er} septembre 2026 à temps complet (20h hebdomadaires)

Grade : Assistant enseignement artistique principal de 2^{nde} ou 1^{ère} classe

Un enseignant / Une enseignante accompagnement piano

Au sein du Conservatoire à rayonnement Départemental et sous l'autorité de son directeur, vous avez la charge d'accompagner les disciplines instrumentales et vocales en parfaite adéquation avec le projet pédagogique de l'établissement.

Missions générales :

A partir d'une expertise artistique et pédagogique, vous participez à la formation artistique des élèves sur l'ensemble des cycles, en partage avec les enseignants des disciplines instrumentales et vocales. En relation permanente avec les élèves, vous assurez la préparation des auditions et des évaluations.

En position d'interface entre les publics accueillis et l'établissement d'enseignement, vous vous impliquez dans les projets pédagogiques et artistiques du Conservatoire en parfaite cohérence avec le projet d'Etablissement.

Profil et compétences requises :

Titulaire d'un DE ou d'une expérience professionnelle équivalente, vous maîtrisez les connaissances approfondies des répertoires et des ouvertures aux différentes esthétiques.

Vous disposez de compétences pianistiques solides afin de pouvoir accompagner les élèves sur les trois cycles d'enseignement et de vous produire en public.

Vous avez également la capacité de travailler en mode projet et de rendre compte auprès de votre hiérarchie.

Vous avez le sens du travail en équipe, d'excellentes qualités relationnelles et vous participez activement à la concertation pédagogique et artistique au sein du département piano - accompagnement et au travers de diverses instances.

Discret, rigoureux, ponctuel et disponible, vous avez le sens du service public et savez faire preuve d'écoute et de dialogue.

Contraintes du poste :

Vous êtes disponible en soirée et les week-ends pour les auditions, concerts et spectacles.

Rejoindre Vichy Communauté

C'est faire partie d'un établissement public où vous pourrez bénéficier de :

- Une rémunération intégrant une part de régime indemnitaire
- Les titres restaurant
- Une participation au maintien de salaire – contrat de prévoyance collectif
- Une participation à la mutuelle
- Un forfait mobilité durable
- Des prestations relevant du Comité des Œuvres Sociales et du CNAS
- Une possibilité de télétravail (en fonction du poste)
- Une possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps (CET)
- Un accompagnement individuel au développement des compétences

Les lettres de candidature accompagnées d'un curriculum vitae devront être déposée sur la plateforme recrutement www.vichy-communaute.fr/emploi à l'attention de Monsieur le Président de Vichy Communauté au plus tard le 17 avril 2026.